

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à 20 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, composé de 66 membres en exercice, dûment convoqués le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Espace Nelson Mandela à Dives sur Mer, sous la présidence de Olivier PAZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Olivier PAZ, Président ; Didier BEAUJOUAN, Alain BISSON, Philippe BLAVETTE, Nadia BLIN, Alexandre BOUILLON, François CALIGNY DELAHAYE, Thierry CAMBON, Colette CRIEF, Denise DAVOUST, Amandine DE BONET D'OLEON, Didier DEL PRETE, Anne-Marie DEPAIGNE, Annie DUBOS, Tristan DUVAL, Jean-Louis FOUCHER, Christine GARNIER, Danièle GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Annie-France GERARD, Isabelle GRANA, Olivier HOMOLLE, Roland JOURNET, Valérie KIERSNOWSKI, Harold LAFAY, Alain LAROUSSERIE, Sandrine LEBARON, Francine LELIEVRE, Denis LELOUP, Josette LURIENNE (suppléante de François HEUË).

Gérard MARTIN, Marie-Laure MATHIEU, Denis MOISSON, Yves MOREAUX, Jacky MORIN, Yoan MORLOT, Stéphane MOULIN, Pierre MOURARET, Jean-Marc PAIOLA, Martine PATOUREL, Brigitte PATUREL, Alain PEYRONNET, Géry PICODOT, Emmanuel PORCQ, Patrick THIBOUT, François VANNIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Louise BESSON à Didier BEAUJOUAN ; M. Jean-Louis BOULANGER à M. Alain LAROUSSERIE ; M. Julien CHAMPAIN à M. Tristan DUVAL ; M. Christophe CLIQUET à M. Stéphane MOULIN ; M. Olivier COLIN à M. Olivier HOMOLLE ; Mme Bernadette FABRE à M. Emmanuel PORCQ ; Mme Sophie GAUGAIN à Mme Amandine DE BONET D'OLEON ; M. Patrice GERMAIN à M. Olivier PAZ ; M. Jean-Luc GREZSKOWIAK à Mme Sandrine LEBARON ; Mme Annie LELIEVRE à M. Jean-Luc GARNIER ; M. Lionel MAILLARD à Mme Colette CRIEF ; M. Serge MARIE à M. Yoan MORLOT ; M. Jean-François MOREL à M. Alexandre BOUILLON ; Mme Sylvie PESNEL à Mme Brigitte PATUREL ; M. Gilles WALTER à M. Jean-Louis FOUCHER.

Etaient absents : MM. Alain ASMANT, Didier LECOEUR, Laurent LEMARCHAND, Gérard NAIMI.

Secrétaire de séance : Emmanuel PORCQ

Votants :	62
Pour :	62
Contre :	0
Abstention(s) :	0
Publiée le	21 NOV. 2022

Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1 ; R.2313-3 ; R.2313-8, L.2121-29 et L.5211-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis des membres du comité technique en date du 13 octobre 2022,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des emplois,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article unique : les créations et suppressions de poste suivantes sont proposées :

Création	Suppression	Date d'effet
1 poste permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet		01/12/2022

Dives sur Mer, le 17 novembre 2022

Le Président,
Olivier PAZ



**Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération, est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen. Le Tribunal administratif peut-être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

Accusé de réception en préfecture Visa Préfecture
014-200065563-20221117-DEL-2022-141-DE
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022